



Extrait du registre des délibérations

2021-2-15-1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
02-20210401-2021_2_15_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Département de la Dordogne
Séance du 06 avril 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
24/03/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

Absents et excusés et procurations : CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir à Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-15)

Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vu la délibération 2016-80 du 6 décembre 2016 instituant le RIFSEEP au sein de la communauté de communes du Pays de Jumilhac applicable à la communauté de communes du Périgord-Limousin suite au regroupement des communautés de communes du Pays de Jumilhac et du Pays Thibérien,
Vu l'avis favorable à l'origine émis par le comité technique auprès du CDG24 en date du 13 décembre 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 25 mars 2021,

Le Président informe l'assemblée,

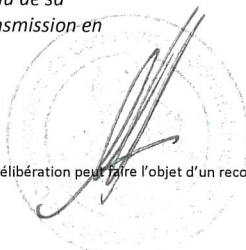
La collectivité a engagé une réflexion visant à revoir les valeurs plafonds des groupes C1 et C2 afin de revaloriser le RIFSEEP des agents d'exécution en conservant les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le Président propose de revoir les valeurs plafonds des groupes C1 et C2 de la manière suivante :

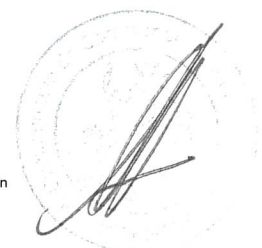
Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20210401-2021_2_15_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Groupes	Fonctions	Montant plafond Annuel
C 1	Responsable des sites TAP et Périscolaires Agent Service Voirie	2.500 €
C 2	Agent Accueil Instructeur ADS Adjoint d'animation Agent service tourisme Agent administratif service transport scolaire Agent service comptabilité Agent service culture Agent surveillance de bus	2.100 €

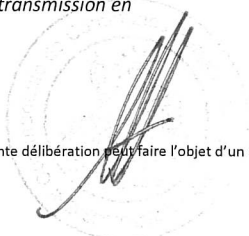
Les valeurs plafonds des autres groupes restent inchangées

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE les nouvelles valeurs plafonds des groupes C1 et C2 à compter du 1^{er} avril 2021**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

